

# L'HOMME DE LA ROCHE. CHRONIQUE



DE LA VILLE DE LYON,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an. . . 16 francs.  
Pour six mois. . . 8  
Pour trois mois. . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,

Rue Mercière, 58 au 1<sup>er</sup>

ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>

Une boîte est placée à la porte. On rendra compte de tous les ouvrages dont 2 exemplaires seront déposés au Bureau.

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces. — Lithographies, etc.

## CHRONIQUE LOCALE.

Le 29 mars dernier à 10 heures 1/4, le sieur Signorot, négociant, quai St-Clair, 3, est décédé subitement dans l'église de St-Jean.

Le 27 du même mois, de 7 à 8 heures du soir, il a été volé à l'étalage de M. Béranger, balancier, rue Dubois, 15, une caisse contenant deux séries de poids en cuivre, de 5 kilog, divisés. Il a également été enlevé au même étalage 12 boulons en cuivre pour romaines.

La police vient d'opérer l'arrestation des nommés Durand, Jean, âgé de 26 ans, ouvrier en soie, né à Lyon, condamné libéré, sans domicile, assujetti à la surveillance;

Chana, Pierre, âgé de 35 ans, jardinier, né à Vaise, forçat libéré, sans domicile fixe;

Barct, Mariette, âgée de 27 ans, brodeuse, née à Lyon, demeurant rue St-Georges, n. 65, prévenue de vol avec effraction. Ces arrestations ont été opérées au domicile de la fille Barct. On a trouvé ces individus nantis d'un ballot de draperie récemment volé à un tailleur de Vaise, et de différents effets provenant des nombreux vols qu'ils avaient commis dans divers magasins.

On ne saurait trop louer l'activité de la police de Lyon qui a refoulé depuis quelque temps tous les malfaiteurs dans les faubourgs, où tous les jours, des vols nombreux attribués à des condamnés libérés, se commettent à chaque instant. Cette remarque est toute en faveur de la brigade de sûreté habilement dirigée par M. Riom, nouvellement appelé aux fonctions de commissaire spécial de la police et qui a dirigé lui-même cette triple arrestation.

Le conseil municipal de Lyon, dans sa séance du jeudi 26 mars, a voté un secours extraordinaire de 20,000 francs pour les bureaux de bienfaisance.

Cette somme sera prise sur les produits de l'octroi qui, dans les mois écoulés, dépassent les produits des mois correspondants en 1839.

M. le Maire vient d'être autorisé par le conseil municipal, à poursuivre contre M. Miolan, la suppression d'une cave qui existe sous la rue Buisson, et contre M<sup>me</sup> Desgranges la suppression d'une cave qui s'étend sous la place neuve des Carmes.

Dans la séance du 26 du mois dernier, le conseil a entendu la lecture du compte-rendu des travaux de la commission spéciale chargée de la révision des plans de la ville et le nivellement de la voie publique.

Nous reviendrons sur cet important travail.

Par son testament du 17 décembre 1586, Guillaume Rouville, imprimeur-libraire, ancien conseiller et échevin de la ville de Lyon, a voulu que le revenu de sa maison, sise rue Mercière et quai de la Saône, fut donné, de cinq ans en cinq ans, au plus pauvre de sa descendance, dont le choix se-

rait fait, après le décès de sa fille aînée, par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, qui désigneraient deux des notables de la famille du testateur, pour les assister dans ce choix.

Le conseil général d'administration des hôpitaux civils de Lyon donne avis que la dernière distribution des loyers de la maison ci-dessus désignée ayant eu lieu en 1835, il sera procédé, en juillet prochain, au choix du plus pauvre parent de Guillaume Rouville, qui devra recevoir le montant des loyers des cinq années comprises entre le 24 juin 1835, et le 24 juin 1840.

Avant-hier 31 mars, il a été perdu, à partir du chemin de fer à Perrache jusqu'à la place St-Michel, plusieurs objets servant de trousseau à un enfant nouveau-né, entr'autres, une parure pour baptême. Le tout était renfermé dans un mouchoir de poche rouge, marqué des lettres A. F. Ceux qui auraient trouvé ce paquet sont priés de vouloir bien les déposer au bureau de police de sûreté. (Mairie de Lyon).

Le tribunal de simple police de Toulon vient de consacrer la légalité du sifflet au théâtre, par des motifs ainsi formulés :

Attendu que le sifflet au théâtre est une marque d'improbation consacrée par l'usage, et qui n'est interdite par aucune loi; que l'arrêté municipal invoqué par le ministère public ne défend pas de siffler;

Que cette manifestation ne serait répréhensible qu'autant qu'elle causerait du trouble, du tumulte, et qu'elle serait faite dans ce dessein.

Cette jurisprudence n'est pas nouvelle, depuis long-temps Boileau l'a dit :

C'est un droit qu'à la porte on achete en entrant

C'est ce soir qu'aura lieu au gymnase la représentation extraordinaire au bénéfice de M. Alexandre.

Le spectacle se composera de :

1<sup>o</sup> *Le Chevalier de St-Georges* ou *le Mulâtre* vaudeville en trois actes qui obtient à Paris un succès de vogue et dans lequel le bénéficiaire jouera un de ces beaux rôles (le chevalier de St-Georges) dont il sait si bien tirer parti et dont il a déjà donné une brillante idée dans *Casanova au fort St-André*.

2<sup>o</sup> *Indiana et Charlemagne*, vaudeville en 1 acte, à deux personnages.

3<sup>o</sup> *Le Vaudevilliste*, comédie-vaudeville du théâtre de la Renaissance.

Nous pourrions, à l'aide de quelques petites indiscretions, raconter d'avance de bien belles choses sur la représentation de ce soir, mais nous préférons laisser le plaisir de la surprise aux spectateurs assez heureux pour trouver de la place au gymnase.

Samedi dernier, la condition des soies a placé son n. 861 du mois de mars.

Les affaires en soie, qui, au commencement de la semaine dernière, étaient restées dans leur inertie accoutumée, et qui ne semblaient point tendre à se relever, ont cependant, vers les der-

diers jours, fait concevoir des espérances un peu plus favorables et les prix se sont maintenus.

Dimanche dernier, la caisse d'épargne a reçu la somme de 40,867 fr. versée par 955 déposants; elle a remboursé 20,094 fr. à 98 personnes. 74 nouveaux livrets ont été remis.

Hier mercredi, 1<sup>er</sup> avril, les poudres qui se trouvaient encore dans les magasins du quai Ste-Marie-des-Chânes ont été, nous assure-t-on, transférées dans le dépôt construit à cet effet près du fort St-Jean.

Lundi, le nommé Claude Sanvers, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour tentative d'assassinat suivi de vol, a subi la peine de l'exposition sur la place des Terreaux.

Planus, condamné à mort, le 25 de ce mois, pour crime d'assassinat commis sur la personne du sieur Masson, propriétaire dans la commune du Breuil, s'est pourvu en cassation. Il est tombé dans un abattement extrême et persiste à protester de son innocence.

## EXTRAITS DES JOURNAUX.

AFRIQUE FRANÇAISE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Toulon, le 29 mars 1840.

*Le Maréchal Valée, à M. le Ministre de la guerre.*

L'armée a pris possession de Cherchel aujourd'hui. L'ennemi n'a opposé de résistance sérieuse ni dans la plaine de la Métidja, ni dans les montagnes qui entourent Cherchel.

Toulon, 29 mars 1840.

Alger, le 22, à six heures du soir.

*Le maréchal Valée à M. le ministre de la guerre*  
Le corps d'expédition de Cherchel est rentré, le 21, au camp supérieur de Blida, sans avoir eu de combat à soutenir.

Le temps est devenu très-mauvais, et empêche momentanément tout mouvement.

Toulon, 29 mars.

*Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.*  
Le 12, les spahis d'Oran et un bataillon du 1<sup>er</sup> de ligne, sortis de Mizerghin, ont eu à soutenir à une demi-lieue du camp, un combat opiniâtre, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, contre plusieurs milliers de cavaliers arabes qui étaient venus enlever les troupeaux des Douairs. Notre perte est de 41 morts et de 51 blessés. La perte de l'ennemi est évaluée à 400 morts. Nous sommes restés maîtres du champ de bataille.

Le commandant de la marine à Alger annonce la soumission volontaire de Collo.

Voici quelques détails sur la prise de Cherchel et le combat de Mizerghin, annoncés dans les dépêches ci-dessus.

## PRISE DE CHERCHEL.

La colonne expéditionnaire partie de Bouffarick, ayant un effectif de 12,000 hommes et 30 pièces d'artillerie, s'est dirigée sur huit colonnes vers Cherchel. Les zouaves et les tirailleurs, formant l'avant-garde, ont brûlé d'abord sept douars dans les environs du tombeau de la Chrétienne, les arabes ont opposé là quelque résistance et nous avons eu une quarantaine d'hommes hors de combat. Le lendemain, les troupes se sont remises en marche et ont détruit cinquante douars et emmené tous les troupeaux qu'elles ont pu saisir; elles étaient le soir même devant Cherchel. La ville était déserte, on n'y a trouvé qu'une femme et un enfant. Les troupes sont campées dans les jardins des environs et le maréchal a fait prévenir les habitants qu'ils eussent à rentrer dans trois jours et que toute protection leur était assurée.

Les troupes ont dû partir de Cherchel le 17 ou le 20, laissant une garnison dans la ville, autour de laquelle elles ont commencé quelques travaux de défense et placé quelques blockaus.

Les arabes ne sachant pas positivement si nos troupes allaient à Cherchel, occupaient une ligne de bataille d'un immense développement, c'est pour cela qu'il n'y a eu aucune affaire sérieuse.

Plusieurs navires de commerce vont être expédiés à Cherchel avec des approvisionnements. Le temps a presque toujours été mauvais; le 23 seulement il s'est remis au beau. Les ambulances comptent un grand nombre de malades, c'est l'effet des pluies et de la saison.

## COMBAT DE MIZERGHIN.

Une affaire très-grave a eu lieu à Mizerghin. La garnison de ce camp, commandée par le brave Youssouf, ayant un effectif de 450 fantassins et 240 spahis, s'est battue contre 10,000 arabes et leur a fait éprouver une perte de 300 hommes. Cette affaire a été belle; elle nous a coûté une quarantaine de braves.

Le 12, au matin, la reconnaissance journalière revint sans avoir aperçu l'ennemi, mais vers les huit heures les troupeaux furent enveloppés par un gros d'ennemis. Les Douairs campés à Mizerghin montèrent à cheval et parvinrent à les délivrer. Le lieutenant-colonel Youssouf ayant fait prendre les armes aux troupes de Mizerghin, l'escadron du capitaine Montébello, qui avait été envoyé en tirailleurs, fut assailli par des forces considérables, et dut se replier sur les deux escadrons de réserve; on se vit forcé de battre en retraite. Cependant on se battit vigoureusement: le combat, qui avait commencé à 10 heures du matin, ne cessa qu'à 5 heures du soir, à l'arrivée des troupes envoyées d'Oran.

Un spahis qui avait déserté le matin avec armes et bagages, a sans doute informé l'ennemi de la faiblesse de la garnison de Mizerghin.

Voici l'ordre du jour publié à l'occasion de ce brillant fait d'armes: L'affaire de Ben-Salmet a été très-brillante et on ne peut plus honorable pour les troupes qui y ont pris part. Le kalifat Boumedi, avec 8,000 cavaliers au moins, n'a pu parvenir à entamer une colonne de 850 hommes de toutes armes qu'il a cependant entourée pendant 3 quarts d'heure. L'arrivée de nouvelles forces, venant d'Oran, a décidé la retraite de l'ennemi.

Le lieutenant-colonel Yassoufa conduit ce combat en véritable homme de guerre. La perte de l'ennemi peut être évaluée à 3 ou 400 hommes. Deux carrés d'infanterie ont tiré sur lui à bout-portant, et la mitraille lui a fait le plus grand mal.

Nous avons eu 39 blessés et nous avons à déplorer la perte de 41 hommes. Nos arabes ont eu aussi une dizaine de cavaliers tués ou blessés.

Deux nouveaux ordres qui viennent de paraître donnent les noms de 60 militaires qui ont mérité d'être signalés.

## FAITS DIVERS.

Catherine Forêt, épouse du sieur Claude Guillemond, passementier, demeurant à Saint-Etienne, rue de la Mulatière, s'est suicidée le 26 mars dernier, à une heure après-midi, dans son domicile, à l'aide de la carabine de son mari qui fait partie du corps des sapeurs-pompiers.

Cette femme qui vivait en bonne intelligence avec son mari, passait, depuis quelque temps, pour être atteinte d'aliénation mentale; elle a eu le soin, pour

accomplir son funeste dessein, de profiter d'un moment où elle se trouvait seule, et de fermer la porte à clé. Les voisins accourus au bruit de la détonation, ont été obligés de briser une vitre de la croisée pour s'introduire dans la maison. Elle avait cessé d'exister.

On nous écrit d'Ahum :

Un événement douloureux vient de jeter la consternation dans la commune de Lépinas. Le nommé Jean Roussaud, de Lavaud, épouse pendant le mois dernier Marie Roby, de la Cour, en la commune de Saint-Martial, au chef-lieu de laquelle la cérémonie nuptiale fut célébrée. Le lendemain les nouveaux époux, accompagnés des gens de la noce, arrivèrent chez leur père et beau-père, à Lavaud. Cette journée se passa en réjouissances comme celle qui l'avait précédée. Le jour suivant, une autre cérémonie eut lieu; mais cette dernière était triste et fatale, c'était l'autopsie du cadavre de la nouvelle mariée qui venait d'être trouvée noyée dans un réservoir dont l'eau avait à peine un mètre de profondeur.

On attribue cet acte de désespoir et ce suicide au regret violent que Marie Roby aurait éprouvé d'être entrée dans une famille qu'elle ne connaissait pas, avant de se lier à un de ses membres.

Le Journal d'Indre-et-Loire rapporte qu'une pauvre jeune fille, ayant rencontré sur la route des jeunes gens qui la poussèrent à boire, a été de leur part l'objet de traitements si violents qu'elle en est morte. Une plainte a été adressée à M. le procureur du roi de Nantes, et la justice informe.

La petite commune de Montgibaud (Corrèze) vient d'être le théâtre d'un événement des plus tragiques. Le nommé Chabannais a, dit-on, assassiné sa femme. La justice s'est transportée sur les lieux, et l'autopsie du cadavre n'a laissé aucun doute sur ce nouveau crime. La femme Chabannais a été vue le dimanche pleine de santé; dans la nuit les voisins entendirent partir de la maison des Chabannais des cris perçants qui furent suivis d'un morne silence. Le mari a été arrêté.

Une lettre de St-Etienne nous annonce que samedi dernier, le conseil municipal a voté, presque à l'unanimité, une subvention de 6000 francs pour le théâtre de cette ville. Il y a joint un supplément de 800 fr. pour l'éclairage de la salle par le gaz, plus une somme de 1200 fr. pour les appareils que ce nouveau mode d'éclairage va nécessiter.

On fait à Toulon les préparatifs nécessaires pour recevoir S. A. R. M. le duc d'Orléans, qui est attendu le 5 avril avec ses deux frères, M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale. Six vaisseaux, deux frégates et quatre autres bâtiments de rang inférieur, en tout douze bâtiments de guerre, plusieurs bateaux à vapeur et des bâtiments de charge formeront l'escorte de S. A. R.

Des officiers carlistes espagnols, cantonnés à Arras, viennent de s'échapper; il paraît qu'ils ont gagné la côte et se sont embarqués pour l'Angleterre, d'où ils chercheront à rejoindre Cabrera en Catalogne.

L'état-major général de l'armée se compose ce moment de maréchaux de France, 11; généraux en activité et disponibilité, 77; idem, portés au cadre de réserve, 80; maréchaux-de-camp en activité et disponibilité, 144; idem, au cadre de réserve, 67; total: 379 officiers supérieurs.

Nous avons à la retraite 80 généraux et 215 maréchaux-de-camp.

Le corps royal d'état-major se compose actuellement: Colonels, 30; lieutenants-colonels, 30; chefs d'escadrons, 300; capitaines en premier, 150; id. en deuxième, 140; lieutenants, 74; total: 524.

Le doyen des lieutenants-généraux français est le général comte de Lapoye. Sa nomination date du 28 novembre 1791, c'est-à-dire à un demi-siècle de nous.

La paroisse de Thézac, canton de Tournon (Lot-et-Garonne), vient d'offrir un rare exemple de Longévité. Le 26 février dernier, est morte à l'âge de 111 ans, Marie Lacombe, femme Rouché, née en 1729. Elle ne s'était alitée que la dernière année de sa vie, et avait conservé jusqu'à son dernier instant ses facultés intellectuelles. Son mari, né en 1735, est mort, le 9 avril 1837, dans sa 102e année.

On lit dans le *Journal de Cherbourg* :

Le navire *les Trois-Amis*, capitaine Hamelin, qui se trouve à l'instant où nous écrivons en vue de Cherbourg, a été obligé, pendant son voyage, de relâcher à Labervraks.

Ses matelots avaient des barriques d'eau-de-vie qui devaient être débarquées en fraude; le capitaine l'apprit et les défonça; l'équipage, transporté de colère, profita du moment où il dormait, pour défoncer à son tour, au moyen d'une barre d'anspec, le navire qui s'emplit d'eau, et ce fut à grande peine qu'on parvint à le conduire jusqu'à la côte voisine, où il a été réparé.

Les matelots ont été livrés à la justice.

On nous écrit d'Angleterre que les lords de l'amirauté ont décidé que huit cents ouvriers charpentiers seront envoyés dans les chantiers de la marine, en augmentation du nombre d'ouvriers actuellement occupés dans ces chantiers. La plus grande activité règne dans tous les établissements dépendant du département de la marine. Deux nouveaux vaisseaux à trois ponts seront lancés dans le courant du mois de juillet, nommément *le Saint-Georges* et *le Trafalgar*, de 120 canons chaque. On cherche aussi par tous les moyens possibles à se procurer des volontaires pour la marine royale.

## INCENDIE DES MINES DE COMMENTRY.

Moulins, 24 mars: « L'incendie de Commentry continue, et n'a encore rien perdu de sa force: trois cents ouvriers travaillent sans relâche à faire arriver sur les lieux les eaux du ruisseau de La Grange, qui en est éloigné de 4000 mètres. Dès samedi, 3,300 mètres de fossés étaient déjà creusés et l'on s'attendait à voir arriver les eaux aujourd'hui même. Ce secours sera-t-il efficace? C'est ce dont on ne peut répondre encore. Tel est cependant l'espoir des personnes qui dirigent les travaux: si malheureusement leur attente était trompée, notre département serait peut-être privé pour toujours d'une exploitation éminemment utile. Une lettre de dimanche annonce que l'incendie fait les progrès les plus affreux; il paraît que le feu attaque non seulement la houille qui avait été mise à découvert, mais encore celles que recouvrent les couches de roche et de terre. »

Vendredi, 21 mars.

Le feu n'a rien perdu de son activité; seulement, depuis hier, les pilastres des galeries se sont écroulés et les flammes ont presque entièrement cessé. L'œil n'aperçoit plus aujourd'hui qu'un vaste gouffre incandescent.

Il est impossible d'apprécier la grandeur des pertes: elles sont incalculables. Nous avons entendu quelques personnes qui ne sont pas étrangères à ce genre d'industrie évaluer à plusieurs millions d'hectolitres le charbon déjà consommé.

Les ingénieurs ont donné l'assurance qu'ils parviendront à arrêter l'incendie en submergeant la mine. Un ruisseau, qui coule à une petite lieue de là, doit être, au moyen de travaux d'art, dirigé sur la montagne, et déjà un grand nombre d'ouvriers y travaillent jour et nuit. Mais en supposant que l'on trouve des eaux assez abondantes, que de dégâts le feu ne causera-t-il pas encore avant que l'on soit parvenu à le maîtriser et à le faire disparaître!

Il n'y avait peut-être, dans tout le bassin de l'Allier, qu'un terrain houiller qui donnât quelques bénéfices aux capitalistes commanditaires par actions, et voilà qu'un désastre épouvantable vient les frapper dans l'avenir de cette entreprise. Ne dirait-on pas que la nature est d'accord avec la tendance des esprits pour anéantir à jamais cette infortunée commandite?

La Bourse de Saint-Louis (Nouvelle-Orléans), avec son dôme magnifique qui a coûté 1,700,000 piastres (8,500,000 fr.), a été incendiée le 10 février.

Un hussard nommé Schneider, en garnison à Versailles, entra le 9 décembre dans un cabaret, et chercha querelle à plusieurs personnes qui s'y trouvaient; il engagea une rixe avec le nommé Dehaut. Entrainé hors du cabaret par des brigadiers de son régiment, Schneider revint et proposa à Dehaut un duel qui fut accepté pour le lendemain. Sur le terrain, on convint de cesser le combat au premier sang, et Dehaut ayant frappé légè-

rement Schneider, voulut cesser le combat, mais le hussard insista pour continuer. Une seconde blessure ayant été faite par Dehaut à son adversaire, il piqua son sabre à terre, et ne voulut plus se battre. Schneider l'y contraignit encore. Dehaut se remit en garde et fit à Schneider une blessure qui d'abord paraissait peu grave, mais qui, au bout de quelques heures, occasionna la mort du hussard. Dehaut et les deux témoins qui avaient assisté au duel, le nommé Bon et le hussard Speisser, ont été traduits devant les assises de Seine et-Oise.

A la suite du débat, le ministère public a abandonné l'accusation; mais le jury a déclaré Dehaut coupable, et Bon complice de blessures, qui, faites sans intention de donner la mort, l'avaient cependant occasionnée. Dehaut a été condamné à trois ans, Bon à deux ans de prison; Speisser, le témoin de Schneider, a été acquitté. C'est la première fois que le jury fait, par une condamnation, application aux témoins de la nouvelle jurisprudence sur le duel.

Une accusation d'homicide par suite de duel vient d'être portée devant le premier conseil de guerre de la 5<sup>e</sup> division militaire. Un grand nombre de cours et tribunaux se sont ouvertement prononcés contre la jurisprudence de la cour de cassation, et ont, avec beaucoup de raison sans doute, refusé de s'y conformer; tels sont, entr'autres, le tribunal correctionnel de Strasbourg et la cour royale de Colmar. Il était intéressant de savoir quel parti prendraient les juges au milieu du conflit de ces décisions contraires.

Après délibération à huis-clos, le conseil a déclaré, à la minorité de faveur de trois voix contre quatre, l'accusé acquitté.

Ainsi le conseil a déclaré en fait l'accusé non coupable, comme auraient pu faire les jurés. Mais il n'a pas pris position au milieu des fluctuations de la jurisprudence; il ne s'est prononcé ni pour ni contre la doctrine de la cour de cassation; il a tranché le nœud gordien, mais il ne l'a pas délié.

La banque de France vient de recevoir, dit-on, un envoi considérable d'or destiné à liquider le dernier emprunt contracté à Paris par la banque d'Angleterre.

Le 11 mars dernier, le nommé Thène, Jean-Marie, cultivateur à Belleroche, a été trouvé assassiné sur la route départementale qui suit la ligne de Chauffailles à Beaujeu, territoire de la commune de Saint-Germain-la-Montagne. Un coup d'un instrument tranchant près de l'oreille gauche et un coup de pierre porté sur la partie inférieure de la tête avaient fait à ce malheureux de graves blessures. Thène étant dans le plus déplorable état lorsqu'on l'a trouvé gisant sur la route, et il est mort sans avoir pu proférer aucune parole.

A la suite de l'information première, Catherine Jompin, femme de la victime, et deux autres individus ont été arrêtés comme prévenus d'être auteurs ou complices de crime.

On écrit de Santona (Espagne): Il y a quelques jours, à la marée blanche quarante dauphins, du poids de quatre à douze arrobes, restèrent à sec sur le sable. Un charretier et quatre soldats, qui furent les premiers à les apercevoir, les assommèrent. Cette singulière pêche, après avoir été exposée quelque temps à la curiosité du public, fut achetée par un négociant de notre ville, qui se propose d'en extraire l'immense quantité d'huile qu'ils contiennent.

Le comité de cavalerie s'est réuni au ministère de la guerre mercredi 17 courant, pour examiner les rapports qui ont été faits sur les selles de cavalerie qui ont été perfectionnées par M. le comte de Rochefort, officier de cavalerie.

Après cet examen, qui a été tout en faveur de ce perfectionnement, et après de nombreuses expériences faites par tous les chefs de corps, le comité a voté à l'unanimité l'adoption immédiate de ces nouvelles selles pour l'armée.

On écrit de Marseille :

Une affaire gigantesque occupera bientôt le pays : c'est l'affaire du notaire Arnaud de Fabre. On pense qu'elle pourra être jugée aux assises de juin. Il y a plus de 1,200 actes faux; plus de 500 témoins seront cités; le jury aura à résoudre plus de 3,000 questions.

## UNE FÊTE A BORD DU MONTEBELLO.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Smyrne, le 10 février 1840.

L'escadre française qui se trouve réunie sur notre rade vient de donner au prince autrichien, aux officiers de l'escadre anglaise et aux habitants de Smyrne, une fête dont le souvenir restera longtemps gravé dans leur mémoire.

Le *Montebello*, qui avait été désigné par le sort pour recevoir les nombreux invités, avait été transformé en une vaste salle de bal. Ce vaisseau était à 500 pieds du quai; on s'y rendait sur un pont construit au moyen des deux bâtiments à vapeur *le Vêloce* et *le Lavoisier*, et des mâts de hune de recharge des vaisseaux. Ce pont produisait un effet grandiose. La batterie de 24, dans laquelle on arrivait, servait de vestiaire depuis le grand mât jusqu'à la grande chambre destinée à servir de salon de toilette aux dames. La batterie de 18 formait un salon où se trouvait le buffet. Des tapis, des candelabres couvraient les ponts, les tables et les murailles. On parvenait sur le pont, où était une immense salle de bal de 95 pieds de long sur 40 de large. Deux rangées de banquettes l'entouraient et servaient de sièges à 450 dames. Sur l'avant était une tribune réservée pour la musique. Des tentes, doublées intérieurement de pavillons disposés avec un goût exquis, enveloppaient la salle à une hauteur de 25 pieds. On ne peut se figurer le magnifique spectacle que l'on avait de la dunette, transformée en salon de repos, lorsque le galop commençait dans cette salle éclairée par un millier de bougies et renfermant plus de 1500 personnes.

La fête ne s'est terminée qu'à huit heures et demie du matin.

M. le contre amiral baron de la Susse, dont le bon goût est bien connu, avait apporté tous ses soins aux décorations du *Montebello*, à bord duquel flotte son pavillon.

M. de Suin, capitaine de vaisseau, commandant le *Santi Petri* était président des commissaires de ce bal, et ses collègues et lui ont mérité des éloges unanimes pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions.

Les capitaines et les officiers anglais qui ont pu venir d'Ourlac se plaisaient à rendre cordialement hommage à la magnificence de cette fête. Enfin, et pour donner une idée de l'impression qu'elle a produite, des dames de Smyrne ont pleuré de n'y avoir pas assisté.

En creusant les fondations d'une cave, à Nevers, qui se trouve bâtie sur l'emplacement de l'ancienne église de l'abbaye St-Martin, on a trouvé des pierres en pierre, placées les unes au-dessus des autres, dans l'état le plus parfait de conservation. On a trouvé aussi des fragments de colonnes en granit et en marbre, un chapiteau qui semble appartenir à une construction antérieure à celle de l'église, qui remonte au douzième siècle. Une pièce de Charlemagne, frappée à Nevers, a été trouvée dans les terres de déblais, ainsi qu'une agraffe et des tuiles à rebord qui paraissent être d'une origine romaine.

On a arrêté dernièrement aux environs d'Épinal, deux frères accusés d'avoir donné la mort à leur frère. Tous trois s'étaient associés pour commettre à main armée des vols sur les grandes routes. Après avoir dévalisé quelques voyageurs, ils s'assirent pour partager le fruit de leurs crimes; mais ils ne purent s'entendre sur le mode de partage : Une querelle s'éleva, ils en vinrent aux coups : l'un d'eux tomba bientôt percé d'un coup mortel.

## Variétés.

### LE CHIC.

Le chic est un mot nouveau qui n'a pas encore eu ses entrées dans le Dictionnaire de l'Académie : il y en a bien d'autres.

Le chic a pris naissance dans les ateliers, il est venu au monde entre l'ocre et le bleu de Prusse. On a voulu désigner quelqu'un qui n'avait ni grandeur, ni génie, ni beaucoup d'inspiration, ni beaucoup de dessin ou de couleur, mais qui avait un peu de tout cela, on a dit : « Il a du chic. » Le mot a passé; qu'on se le dise.

Le chic a pris aujourd'hui un grand développement; du vocabulaire des rapins, le chic a passé au vocabulaire de tout le monde.

Vous entendez dire journellement un habit *chiqué*, un pantalon *chiqué*, un jeune homme *chiqué*. Chic a engendré *chiqué*, *criqué* a engendré *chiquard*.

Chiquard est un mot qui dans cent ans d'ici aura peut-être perdu toute signification. On dit aujourd'hui un bal *chiquard*, pour désigner un bal comme il faut, où l'on ne danse ni le cancan, ni le boléro du Grand Orient, ni la ca-chucha de la Rotonde, et tant d'autres danses voluptueuses, délirantes et défendues par la police.

On dit même quelquefois : « Je vais à *chiquard* ce soir. » C'est absolument comme si on disait : « Je vais bailler ce soir avec accompagnement d'orchestre, de femmes d'avoués ou de notaires, de danseuses munies d'une position sociale, et d'une laideur excessivement distinguée. »

Le bal *chiquard* a ses exigences, ses lois. Le Robert Macaire y est vu d'un mauvais œil, la pierrette et la débardeuse y sont mises à l'index, on y danse avec correction. La pantomime y est expressément défendue.

O vous, gens du grand monde, qui roulez sur les billets de banque, qui ne connaissez aucun des enfoncements de la vie de garçon, gardez-vous bien de mépriser le chic !

Le chic remplace la fortune à peu de chose près; à force de ficelles, il vous fait passer pour quelque chose.

Qui est-ce qui n'a pas dans son intimité un jeune homme quelconque qui ne porte jamais que des bottes remontées, des habits restaurés, des chapeaux remis à neuf?

Et cependant, que vous dirai-je ? malgré les nombreuses fautes d'orthographe que présente sa mise, si on la regarde de près, il plaft, les femmes lui sourient avec bienveillance, les cochers de cabriolet lui ôtent leur casquette quand il passe.

Il n'est pourtant ni bien mis, ni bien ficelé; il n'a ni bijoux, ni diamants, ni pierres fines, il a du chic; or, le chic, voyez-vous, c'est la moitié de l'homme, c'est une manière particulière de bouillonner sa redingote, de placer une mèche de cheveux, une moustache, un nœud de cravates, que sais-je? Le chic ne se définit pas, il se sent, il se devine; on acquiert la fortune, on naît avec le chic.

Et chez les femmes, que d'occasions ne trouvez-vous pas d'appliquer ce mot décisif, absolu, qui tôt ou tard dominera le luxe et la magnificence !

Une femme est cousue de velours, de diamants, de perles fines et de marabouts, et cependant, sa mise ne satisfait pas, il lui manque quelque chose, que lui manque-t-il? du chic. On voit qu'elle demeure à Perrache. Elle n'a pas de chic; une grisette du quartier des Capucins en est souvent pétrie.

Il y a ensuite le bon et le mauvais chic, et il faut bien se garder de les confondre.

Le chic est nécessaire à tout le monde, aux amoureux, aux dandys, aux merveilleuses, aux jeunes gens, aux hommes faits, et même aux vieillards.

Le chic se glisse jusque dans les faux mollets, les cheveux postiches et les frisures à ressorts et par brevet d'invention.

## Coulisses.

\* \* Dans le bilan déposé au greffe du tribunal de commerce par le directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, on remarque l'article 13 de l'actif, ou figuré pour mémoire : « L'indemnité à poursuivre soit devant l'administration, soit devant le conseil-d'état, à raison de l'interdiction prononcée contre le *Pacte de famine* et *Vautrin*, drames approuvés tous deux par la censure, et dont les représentations, autorisées par le ministre lui-même, ont été arbitrairement interrompues. »

... Le bénéfice des pauvres a eu lieu hier, la salle était déserte et M<sup>me</sup> Finart indisposée. Si les indispositions continuent, il est de certains artistes que le public pourrait bien envoyer en convalescence l'année prochaine.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

LIBRAIRIE.

*Les Mémoires d'un sans culotte Bas-Breton*, par Émile Souvestre, viennent de paraître chez l'éditeur Hippolyte Souverain; un grand succès nous semble réservé à cette publication remarquable d'un écrivain accoutumé aux plus beaux succès littéraires.

Le nom seul d'Émile Souvestre nous dispense aujourd'hui de louer plus longuement *Les Mémoires d'un sans culotte*, qui se font bientôt entre les mains de tous les lecteurs de roman.

*Le Foyer de l'Opéra*, recueil de nouvelles et de récits, plus ou moins attachants, mais où brille un style toujours pur et élégant, est une œuvre de bon goût, une œuvre toute littéraire, due à la collaboration de MM. de Balzac, Alphonse Karr, Michel Masson, Léon Golzan, ce qui nous dispense encore de vous recommander, *Le Foyer de l'Opéra*, 4 vol. in-8.

A Lyon, chez tous les Libraires.

OMNIBUS

DU CITADIN ET DU VOYAGEUR,

POUR CONNAÎTRE

*Le Prix des Courses en Fiacre, Cabriolet, Omnibus, et le stationnement de ces diverses voitures;*

AUGMENTÉ

De la liste des Messageries pour tous pays, Bateaux à vapeur sur le Rhône et la Saône, Chemin de fer, etc.,

Et de celle des Hôtels, Bains, Cafés, Théâtres, Cabinets littéraires, Musées, Bibliothèques, Tribunaux, Administrations, et autres établissements utiles;

Avec un petit Indicateur des principaux Négociants.

IN-TRENTE-DEUX. PRIX: 50 CENTIMES.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aîné, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

MANUEL GÉNÉRAL

De comptabilité financière, administrative, civile et commerciale;

SUIVI

DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE

DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS,

ARRONDISSEMENTS ET CANTONS DU ROYAUME,

AVEC LA DÉSIGNATION DES BUREAUX DE POSTE, DES BUREAUX DE LAIS ET DE LA POPULATION,

EN VENTE:

A la Librairie de CHAMBET aîné, Quai des Célestins.



AVIS

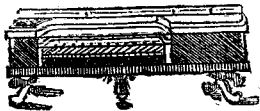
(2395) COMPAGNIE DES BAINS DU RONNE.

Le directeur gérant des Bains du Rhône a l'honneur de prévenir le public que l'établissement est ouvert et que les billets de l'ancien établissement seront reçus par lui jusqu'au vingt-cinq juin prochain.

JOURNAL PARAISSANT TOUS LES JOURS.

Principes Politiques:

LA LIBERTÉ de la France et sa GRANDEUR.  
LA LIBERTÉ, mais pour tous les citoyens français, tous éligibles, tous électeurs, tous égaux devant la loi.  
LA GRANDEUR, mais comme avant Waterloo, avec notre position de puissance du premier ordre et nos frontières naturelles du Rhin.  
En résumé, à l'intérieur, à l'extérieur, la FRANCE libre et forte, l'intérêt du PEUPLE et le souvenir de NAPOLEON.  
On s'abonne directement, et par correspondance, au Bureau du CAPITOLE, rue Saint-Pierre-Montmartre, 17; chez les principaux Libraires, et à tous les bureaux de Poste et de Messageries sans augmentation de prix. (Toute demande doit être affranchie.)



A VENDRE.

Un beau PIANO D'ÉRAIRD,  
à 6 octaves, s'adresser à M.  
Bader, rue des Bouchers 26 au  
1<sup>er</sup>.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

*Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice dans le sang et des humeurs.*

Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Séné.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 FR. LE 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 23.  
A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

CARLIER aîné, ayant été teneur de livres, pendant environ huit ans, dans la maison de MM. Favrel et Comp., rue du Caire, n. 30, et dans celle de MM. Javal et Comp., rue du Faubourg Saint-Martin, n. 82, à Paris, pouvant justifier de sa capacité, moralité et probité, désire trouver un emploi dans sa partie, soit pour quelques heures de la journée, soit pour l'emploi de tout son temps. S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du journal.

A LOUER OU A VENDRE.

Jolie petite maison à louer ou à vendre, située Montplaisir, près de la Guillotière, route de Grenoble.

S'adresser à M. Rivière, au dit lieu.

On donnera toutes les facilités pour les paiements

A VENDRE DE SUITE.

Un fonds de cabaret, jouissant d'une belle clientèle, situé sur le plateau de la Croix-Rousse. S'adresser au bureau du journal.

SOMMÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon,



Ci-devant rue Saint-Martin, 42, à Paris, désirant se fixer à Lyon et voulant se faire une clientèle en achetant et ne vendant qu'au comptant, prévient le public qu'il peut donner les chaussures les mieux conditionnées aux prix suivants:

- |  |            |
|--|------------|
| Bottes de premier choix, faites d'avance, à toute épreuve. | 18 f. » c. |
| Bottes de même qualité de commande, fortes ou fines.       | 19 »       |
| Bottes en veau suisse, dit <i>castor</i> .                 | 22 »       |
| Remontage fin ou fort.                                     | 13 »       |
| Ressemelage de bottes.                                     | 6 50       |
| Souliers pour hommes, de 7 à.                              | 9 »        |
| Souliers d'enfants à la russe ou autres, de 3 à.           | 5 »        |
| Souliers pour dames, escarpins en chèvre.                  | 5 »        |
| Souliers forts en veau ou en chèvre.                       | 5 50       |

On peut visiter la marchandise, et l'on verra qu'il n'y a qu'une forte vente qui puisse encourager le sieur SOMMÉ à donner des bottes à ce prix.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL

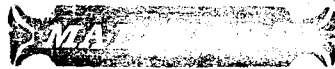
DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.



De Poitrine.

GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Siccachas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 23, à Lyon.

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures diners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.